

Le petit **CHAUDONNAIS**

*Noël neigeux,
Eté merveilleux*



*Brouillard en janvier,
Année ensoleillée*

CRISE SANITAIRE :

Aujourd'hui, nous sommes toujours en confinement. Il est impératif de respecter les règles imposées par le gouvernement sur les déplacements, le port du masque et la distanciation. Nous tous, avec notre rigueur, avons la possibilité de freiner la propagation du virus, pour espérer revenir à une vie normale le plus rapidement possible.

Une année difficile pour nous tous dans ce contexte sanitaire si particulier. Mais nous avons constaté qu'un esprit de solidarité naturel s'est mis en place envers nos anciens et nos personnes vulnérables.

Que tous ces intervenants en soient ici remerciés.

Et solidarité aussi à nos commerces de proximité qui ont besoin de nous tous, pour vivre en ces moments difficiles.

En 2020, depuis le début de la crise sanitaire, aucune manifestation organisée par la commune et le comité des fêtes n'a pu avoir lieu. En cette fin d'année, le bureau du comité des fêtes se penche sur la préparation du calendrier des manifestations 2021. Dans les premiers mois de l'année, les manifestations en extérieur seront privilégiées.

En cette période de fêtes de fin d'année, respectons les consignes imposées même si elles sont contraignantes. C'est avec la participation de nous tous pour enrayer cette pandémie, que notre commune retrouvera sa joie de vivre.

Prenez soin de vous et de vos proches

Dominique Maillard

Maire de Chaudon

COMITE DE FETES

L'association, en sommeil actuellement, à cause de la crise sanitaire remercie par avance tous les chaudonnais qui décoreront leur habitation pour les fêtes de fin d'année. Malheureusement, elle ne pourra les récompenser comme elle le fait d'habitude lors de l'assemblée générale.

Tous ses membres vous donnent rendez-vous, dès que possible, pour vous proposer à nouveau lotos, vide-grenier et repas dansants.



TOMBOLA DES COMMERCANTS

Pour la 2^{ème} année, la communauté de communes des portes euréliennes organise, en coopération avec les unions de commerçants, une tombola. Il vous suffit pour y participer de faire des achats dans les commerces. Pour notre commune, 5 commerçants y participent :

Chez les filles, Douceurs du fournil, Guillery motoculture ainsi que le Clos fleuri et au P'tit creux pour la vente à emporter .

Plus de 80 lots sont à gagner. Règlement sur facebook chaudon, www.porteseureliennesidf.fr ou <http://chaudon.com> BONNE CHANCE A TOUS

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN

Fermeture annuelle de la pêche du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

NOUVEAUTE



Une boîte à livres a été installée sous le préau sur le parking de la mairie. N'hésitez pas à la faire vivre en venant emprunter un livre à lire et en en déposant un autre à partager.

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Celui-ci a été dissous par la préfecture le 1^{er} novembre 2020 suite à un manque de volontaires. La sécurité est maintenant assurée par les centres de secours de Nogent le roi et de Villemeux. Les pompiers n'étant pas autorisés cette année, pour cause sanitaire, à vous présenter à domicile leur calendrier, ils le déposeront dans toutes les boîtes aux lettres accompagné des modalités pour les personnes désirant faire un don.

SECOURS POPULAIRE

En cette période difficile, le nombre des bénéficiaires a fortement augmenté et il devient de plus en plus difficile aux bénévoles de répondre aux besoins. Vous pouvez les aider en déposant des denrées alimentaires non périssables et des produits d'hygiène au local du Secours Populaire 10 rue porte chartraine à Nogent-le-roi tous les mardis et vendredis de 8h à 12h. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, n'hésitez pas à laisser vos dons à la mairie de Chaudon qui se chargera de les transporter.

Vous pouvez également aider le Secours Populaire en venant faire des achats à la boutique 12 route nationale à Chaudon tous les mardis et vendredi de 14h30 à 17h30. Vous pouvez y faire de très bonnes affaires.



CIMETIERE

Une procédure de reprise des tombes abandonnées a été mise en place en novembre dernier. La liste des concessions concernées est affichée au cimetière, à la mairie et sur le site <http://www.chaudon.com>

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2004 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 31 décembre 2020. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.

CONGES SCOLAIRES



Les enfants seront en congés scolaires du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 03 janvier 2021.

Pendant cette période, le centre de loisirs de Chaudon sera fermé.

SECRETARIAT DE MAIRIE

La mairie sera fermée l'après-midi des jeudis 24 et 31 décembre 2020.

NOUS SOUHAITONS A TOUS LES CHAUDONNAIS ET A
LEURS PROCHES DE TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE
ET SURTOUT PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS